



1er Mai et décompte du samedi

Par **saku**, le **13/04/2015** à **21:57**

Mon entreprise fonctionne en jour ouvrable pour le décompte des congés payés. J'ai un jour de congé payé à prendre car il y a eu un jour férié durant mes vacances et je voulais le prendre le jeudi précédent le premier mai. Mon employeur veut me compter le samedi car je cite "on a toujours fait comme ça pour tout le monde!".

Trouvant la réponse peu convaincante, je voudrais savoir ce qu'il en est vraiment selon le droit du travail, j'ai du mal à comprendre pourquoi un jour de congé posé un jeudi peut induire le décompte du samedi sous prétexte que le vendredi est férié.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **13/04/2015** à **22:06**

Bonjour,

Le décompte des congés payés commence le premier jour ouvré non travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise donc cela fait bien 2 jours ouvrables...

Il vaudrait mieux prendre le lundi 4 mai si l'employeur ne vous objecte pas que les congés payés doivent être soldés au plus tard le 30 avril...